



Construction d'un lotissement en bordure propriété

Par **vicli**, le **29/07/2015** à **21:38**

Bonjour à tous

un lotissement de 11 maisons va être construit à côté de ma maison. 3 des maisons seront en vis à vis direct de la notre à 4m de distance de la limite de notre jardin. Il existe une différence de hauteur entre les 2 terrains d'environ 1 mètre et une pente d'environ 30% sur 1 mètre de leur côté. Les maisons seront donc en hauteur par rapport à nous et les habitants auront une vue plongeante dans notre jardin et notre pièce à vivre (la longueur réellement utilisable de leur jardin ne sera que de 3 m). Nous avons demandé à la mairie de pouvoir construire un mur > à 2m pour 1) éviter que la terre ne tombe sur notre terrain une fois les arbres enlever pour la construction 2) éviter un vis à vis encore plus important. La mairie refuse la construction d'un mur de + de 2 m.

Existe-t-il un article de loi qui pourrait nous autoriser à construire ce mur au vu de la différence de niveau entre les terrains?

merci pour votre aide :)